



Dans ce numéro

**Centre de Formation
agrée pour la formation
OCF-13**

**Module agréé par le SPF
Mobilité
OCF-13//MPM-001**

Réglementation

L'Union Européenne a pris une **DIRECTIVE 2003/59/CE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs, modifiant le règlement(CEE) no 3820/85 du Conseil ainsi que la directive 91/439/CEE du Conseil et abrogeant la **directive 76/914/CEE** du Conseil

Reconnaissance de la qualification des chauffeurs

Depuis la route de la soie, que ce soit sur les routes d'Asie, d'Europe ou d'ailleurs, historiquement le transport par route de personnes ou de marchandises a toujours été un élément essentiel de la richesse des pays et des entreprises

Ces professions ont toujours été l'apanage de générations et de familles de père en fils (et depuis notre siècle de père en fille)

Tous des professionnels de haut niveau conscients qu'ils transportent

- des enfants
- des adultes
- des personnes du 3em âge
- et des marchandises nécessaires à la vie de la communauté

La Belgique a transcrit cette directive le 4 MAI 2007. - Arrêté Royal relatif au permis de conduire, à l'aptitude professionnelle et à la formation continue des conducteurs de véhicules des catégories C, C+E, D, D+E et des sous-catégories C1, C1+E, D1, D1+E

Pourquoi cette décision ?

Amélioration de la sécurité sur les routes d'Europe et conducteurs conscients des responsabilités de sa fonction et des problèmes de la route

- Moins de stress
- Moins d'accidents
- Moins d'absentéisme
- Moins de frais pour l'entreprise
- Moins d'amendes



Clés du succès pour la Gestion des formations de votre entreprise

La formation n'est pas votre métier

- Nous vous ferons une analyse de vos besoins

- Nous vous aiderons à réaliser votre plan de formation sans exclusivité

- Nous vous ferons une formation à la carte



« Mesures préventives en matière d'accidents de la route et du travail »

Objectifs

- Rappel des mesures préventives dans le cadre de la prévention des accidents de la route et accidents du travail dont la mise à niveau en ce qui concerne LA LEGISLATION : temps de conduite et temps de repos et la rédaction du constat d'accident
- Permettre au conducteur d'actualiser et d'exercer son métier dans le respect de la sécurité, de la réglementation professionnelle et de la qualité de service et d'approfondir son sens des responsabilités en respectant les bases de la prévention des accidents de la route et du travail.

Contenu

- 7h ou 2 x 3h30
- PARTIE 1 : (3h30) Etudes de statistiques d'accidentologie : conscientisation des causes des accidents les plus fréquents et réflexion sur les comportements préventifs, les solutions en terme d'hygiène de vie (alcool, drogue,...stress), de respect des règles de circulation, et des règles élémentaires de prudence (distances de sécurité, vitesse)
- PARTIE 2 : un des facteurs d'accidentologie est la fatigue : remise à niveau rappel de la législation des TEMPS DE CONDUITE ET DE REPOS (2h) et rédaction du constat d'accident (1h30)

Public cible Pré requis

- Pré requis titulaire de permis C et/ou D pour l'obtention des points conformément à l'A.R. du 4 mai 2007
- Possibilité d'assister au cours comme élève libre (responsable de planning ou de RH)

Lieu

- ERSA vous accueillera dans ses locaux hyper équipés à Namur
- Bientôt ouverture d'un centre à Bruxelles et Liège
- ou dans VOTRE entreprise

Date

Uniquement sur réservation, y compris week-end et en soirée



ERSA Centre Agréé et Solutions adaptées

S'adaptera

- À l'horaire de vos chauffeurs
- Au Planning de votre entreprise

Préparera

- Une formation en fonction des besoins de votre entreprise en respectant vos exigences de l'A.R.

Etudiera

- Les possibilités de subsides en fonction de votre entreprise
- ✓ Chèques Formation
- ✓ Congé Education
- ✓ Subventions des Fonds sociaux

Vous accueillera

- Dans ses locaux hyper confortables à Namur,
- bientôt des centres à Bruxelles et à Liège
- Ou se déplacera dans votre entreprise

GROS PLAN

A lire absolument le VIA SECURA N° 84

- Les accidents de camions à la loupe
- Influence de la musique sur le comportement routier
- Résultats des mesures nationales de comportement
- Accidents sur les passages pour piétons

BONNES NOUVELLES


Choix du mois

www.ibsr.be



Janvier 2009 >< 2008

 -140 tués sur place soit -14,5%

 -40 tués sur place lors d'accidents avec au moins un poids lourd soit -26,8%

Votre avis nous intéresse

Remplissez le formulaire, en annexe et renvoyez le nous par courrier, fax ou email. Merci.

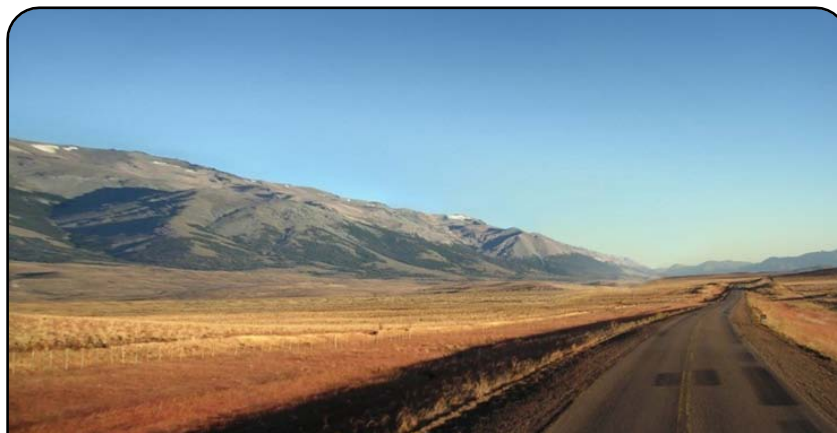
Vous souhaitez vous impliquer par des commentaires dans notre InfoNews mensuel ?

N'hésitez pas à nous écrire.



Développement
professionnel et
personnel de
vos chauffeurs
Permis C et D

Appelez-nous



Dominique Wautelet
Training Manager

European Road Stars Academy

Chaussée de Waterloo, 1227
1180 Brussels

Tel/Fax: +32 (0)2 375.79.89

Mobile: +32 (0)484 74.36.45

info@ers-academy.com

Avenue des Dessus-De-Lives 2
5101 Namur (Loyers)

Tel: +32 (0)81 20 66 73

Fax: +32 (0)81 20.66.41



www.ers-academy.com